

SERVICE SOCIAL

EN FAVEUR

DES ÉLÈVES

DANS L'ACADÉMIE D'AMIENS

COMMENT INTERVIENT-IL ?

Au sein des établissements, l'assistant(e) de service social intervient :

→ **Par des rencontres individuelles** à la demande de l'élève, des équipes éducatives, des parents et/ou représentants légaux...

→ **Par des actions collectives** : en direction des élèves, des parents et des personnels pour informer, prévenir et traiter de situations liées aux problématiques de l'adolescence.

→ **Par des relations** avec les services sociaux et éducatifs extérieurs à l'établissement.

SECRET PROFESSIONNEL

Tenu(e) au secret professionnel, l'assistant(e) de service social est garant de la confidentialité des entretiens et des informations. (Article 226.13 du code pénal et article L 411-3 du code de l'action sociale et des familles)

* Circulaire du 22-03-2017 Missions du service social en faveur des élèves

Le service social en faveur des élèves est un service social spécialisé de l'Éducation nationale qui est chargé d'apporter **écoute, conseils et soutien aux élèves et aux familles**, pour favoriser leur insertion, leur réussite individuelle et sociale*. **N'hésitez pas à le solliciter en cas de difficulté ou de questions.**

Pour vous, le service social en faveur des élèves c'est :

- Un espace confidentiel de parole et d'expression pour toutes vos préoccupations à l'école, à la maison, à l'extérieur...
- Un lieu de ressources pour s'informer ; connaître ses droits ; être conseillé ; être aidé et être protégé.

QUEL EST LE ROLE DE L'ASSISTANT(E) DE SERVICE SOCIAL ?

- **Être à l'écoute des élèves** qui le souhaitent pour les aider à surmonter toute difficulté d'ordre personnel, familial et /ou scolaire, dans le respect du secret professionnel.
- **Intervenir pour les protéger des violences** qu'ils pourraient subir au collège, au lycée ou à l'extérieur.

AVEC QUI LE SERVICE SOCIAL TRAVAILLE-IL ?

- **Avec l'ensemble de l'équipe éducative** : la direction, le professeur principal, le CPE, l'infirmière, le médecin, le psychologue scolaire, le gestionnaire...
- **En partenariat** avec les services sociaux extérieurs (Conseil départemental, Justice, associations, structures médico-psychologiques...)



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



POUR PLUS DE RENSEIGNEMENT

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Aisne

Elodie GUINTINI,
Conseillère technique de service social auprès de l'IA-DASEN, responsable du service social en faveur des élèves.
ce.social-eleve02@ac-amiens.fr

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Oise

Pascalie FREVILLE,
Conseillère technique de service social auprès de l'IA-DASEN, responsable du service social en faveur des élèves.
ce.social60@ac-amiens.fr

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Somme

Vanessa GOYET,
Conseillère technique de service social auprès de l'IA-DASEN, responsable du service social en faveur des élèves.
ce.ssc080@ac-amiens.fr

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**